

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. UN MILITANT RENVOYÉ AU PAKISTAN A ÉTÉ LIBÉRÉ

Le 8 mars 2020, les autorités de Bahreïn ont renvoyé de force au Pakistan Geelaman Pashteen, militant pachtoun des droits humains et sympathisant du Pashtun Tahaffuz Movement (PTM, Mouvement pour la protection des Pachtones). Geelaman Pashteen a par la suite été libéré.

**Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Le 8 mars 2020, les autorités de Bahreïn ont renvoyé de force **Hazrat Naeem Abdul Qayum**, également appelé **Geelaman Pashteen**, au Pakistan, où il a été arrêté dès son arrivée. Il a ensuite été remis en liberté. Le 28 mars, il utilisait de nouveau son compte Twitter.

Le 6 février 2020, les forces de sécurité de Bahreïn ont arrêté **Geelaman Pashteen**, poète et militant des droits humains qui résidait et travaillait à Bahreïn, à la suite d'une notice rouge d'Interpol.

Sympathisant du Pashtun Tahaffuz Movement (PTM, Mouvement pour la protection des Pachtones), il milite pacifiquement en faveur de l'égalité et de la justice pour les violations des droits humains subies par les Pachtones au Pakistan et en faveur de la libération de Manzoor Pashteen, leader du PTM arrêté et placé en détention le 27 janvier 2020 au titre de lois draconiennes datant de l'époque coloniale, notamment pour « sédition », en raison d'un discours dans lequel il critiquait l'armée pakistanaise.

En 2019, les autorités pakistanaises ont intensifié la [répression](#) visant le PTM, qui lutte contre les violations des droits humains. Elles ont arrêté et maintenu arbitrairement en détention des dizaines de sympathisants de ce mouvement, les ont placés sous surveillance, intimidés, poursuivis en justice et ont même infligé à certains des violences qui ont entraîné la mort, uniquement parce qu'ils avaient exercé pacifiquement leurs droits humains.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Geelaman Pashteen (il)**

**CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 011/20.**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/1780/2020/fr/>**

